COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 28.04.2014

12/2014

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux

Président : Piemontesi Jean-Baptiste (PLR)

Membres :
Florian Chiaradia (Les Verts)
Alioune Diop (ML)
Joe (Joseph) Filippone (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Adrian Lazar (SOC) remplacé par Olivier Gfeller
Pablo Menzi (UDC)
Rudolf Thomann (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 14 avril 2014 à la rue de la Gare 30 à Montreux. La municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Christian Neukomm, accompagné par M. Enrico Bergonzo, chef de service et M. Laurent Widmer, chef de projet. Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes qui ont totalement répondu aux attentes des commissaires et apporté de très précieuses informations à l'étude de ce préavis.

A noter qu'à la demande du président, une visite des passages à niveau du sentier de Jolimont, du sentier de la Paquière, des Escaliers d'Es Carroz, du Châble de la Crausaz et des escaliers de Belmont a été organisée juste avant la séance de la commission. Sous la conduite de M. Laurent Widmer et en présence de Monsieur le Municipal et de M. Bergonzo, les commissaires présents ont ainsi pu se faire une idée plus précise des sites et des aménagements prévus.

Préambule

M. Christian Neukom rappelle les enjeux de ce préavis et notamment la demande de l'Office Fédéral des Transports (OFT) qui impose que les assainissements des passages à niveau

soient réalisés jusqu'au 31 décembre 2014.

Sur notre commune 25 passages à niveau (PN), sur les lignes du MOB, du MTGN et du BC, doivent être assainis, selon 4 modes d'assainissement :

1. Suppression complète du passage

2. Suppression complète du passage, avec tracé de déviation pour assurer la continuité d'un cheminement

3. Maintien du passage à niveau avec la mise en place d'installations de sécurité (feux, clignotants, barrières, etc.)

4. Maintien du passage à niveau, avec adaptation de la signalisation (signal tram, croix de St-André)

M. Bergonzo précise qu'à l'origine l'OFT demandait la suppression de 6 PN. L'objectif principal recherché par la municipalité étant le maintien de la totalité des cheminements piétonniers existants, et ceci en toute sécurité des usagers, le service des travaux publics a alors cherché des solutions pour maintenir un maximum de PN. C'est ainsi que :

- l'un des 6 PN a pu être maintenu en prévoyant des installations de sécurité (escaliers de Belmont)
- 4 autres seront définitivement fermés, mais avec des tracés alternatifs permettant de maintenir les liaisons piétonnières (sentier de la Paquière, Es Carroz, Craux, Jolimont)
- 1 seul sera définitivement fermé sans tracé alternatif (Bornon 2)

De manière générale, les détours occasionnés par la fermeture des 4 PN restent tout à fait acceptable :

- PN sentier de la Paquière : détour de 30m avec un dénivelé de +/- 4 m
- PN Es Carroz : détour de 60m avec un dénivelé de 0m
- PN Craux : détour de 30m avec un dénivelé de 0m
- PN Jolimont : tracé alternatif par la Paquière ou avec un détour jusqu'au carrefour Ancien-Stand - Colondalles

Sur le point financier, M. Bergonzo précise que les coûts doivent être supportés tant par la compagnie de chemin de fer, que par le propriétaire de la route ou du chemin. Initialement le Goldenpass demandait une répartition des coûts à 50 % pour la Compagnie de chemin de fer et 50 % pour le propriétaire. Le service des travaux publics a pu négocier une répartition revue à la baisse, afin de soulager les charges de la Commune de Montreux.

A noter que les négociations réussies par le bureau travaux publics, tant sur le plan technique que financier, ont pris un certain temps, ce qui explique le dépôt relativement tardif du présent préavis.

A la demande d'un commissaire, M. Widmer informe que l'entretien des installations de sécurité est à la charge de la compagnie de chemin de fer.

Un autre commissaire fait état de l'article paru dans la presse et demande si les 4 chemins piétonniers sont maintenus. La réponse est positive

Liste des passages à niveau de la ligne du MOB

Les 14 PN sont ensuite passés en revue :

Escaliers de Pallens
Maintien du PN avec la mise en place d'installations de sécurité. Les commissaires reçoivent des explications et clarifications concernant les coûts relativement élevés des installations de sécurité.

Sentier de la Paquière
Suppression complète du PN avec un tracé de déviation pour assurer la continuité du cheminement piétonnier

A noter que le nouveau tracé est non seulement une alternative à la suppression du PN de la Paquière, mais que son prolongement en direction de la rue de l'ancien-Stand offre également une seconde alternative à la suppression du PN du sentier de Jolimont (voir ci-dessous)

Sentier de Jolimont

Suppression complète du PN, avec détour par le PN des Vuarennes.

Le service des travaux publics précise que la suppression de ce PN sera sécurisée à l'aide de barrières (en amont et en aval du PN) et que le cheminement sera "démonté". Il est encore précisé, qu'une amélioration du tracé présenté est possible en passant sur la parcelle communale No 401, à l'intérieur de la courbe. Ce qui permettrait, à la fois, de raccourcir le tracé et de le rendre plus agréable (sentier au lieu du trottoir).

Une discussion a lieu quant à savoir s'il est possible de maintenir ce PN, car le sentier de Jolimont est fort utilisé et apprécié. M. Widmer informe les commissaires que, selon sa connaissance du dossier, il est possible que:

- d'une part l'OFT refuse la demande de maintien
- et que dans le cas contraire, les travaux soient 100 % à la charge de la Commune, puisque l'OFT a estimé que le détour par le PN des Vuarennes était admissible.

A ce stade de la discussion, un commissaire informe qu'il dépose un amendement pour maintenir ce PN.

Soucieuse d'avoir des informations plus précises quant aux conséquences d'un éventuel maintien du PN de Jolimont, la commission demande à la municipalité de solliciter le Goldenpass, voire l'OFT, afin de connaître

- s'il est possible de maintenir ce PN

- et si oui quel en serait le coût à charge de la Commune.

Néanmoins, eu égard aux délais très serrés pour que les travaux soient exécutés avant le 31.12.2014, la commission ne souhaite pas attendre la réponse aux questions susmentionnées avant de se prononcer sur l'amendement. Elle passe donc au vote.

L'amendement est refusé par 8 non, 1 oui et 1 abstention.

Informations reçues après la séance

Par mail du 24 avril 2014, M. Bergonzo a informé votre Président que le Goldenpass avait pris position sur les questions posées. Par courrier daté du 22 avril 2014, le Goldenpass a informé le service des travaux publics que :

- le coût du maintien du PN de Jolimont se monterait à environ CHF 450'000 (HT), plus les frais d'entretien
- la participation de la compagnie de chemin de fer pour un tel assainissement serait nulle en raison de l'existence d'alternatives simples et efficaces à proximité

De plus, le Goldenpass indique qu'en raison de la grande dangerosité du PN de Jolimont, établie selon différents critères objectifs, la volonté de le supprimer est irrévocable et que cette décision a été validée par l'OFT suite à une visite sur place.

<u>Escaliers d'Es Carroz</u>

Suppression complète du PN avec un tracé de déviation pour assurer la continuité du cheminement.

<u>Câble de la Crausaz</u>

Maintien du PN avec la mise en place d'installations de sécurité

<u>Escaliers de Belmont</u>

A l'origine et selon l'OFT, ce PN devait être supprimé. Le service des travaux publics a réussi à le maintenir, tout en obtenant une clé de financement favorable (35 % à la charge de la Commune)

<u>Chemin de Clarenjaux</u>

Maintien du PN avec la mise en place d'installations de sécurité

<u>Sentier du Craux</u>

Suppression complète du PN avec un tracé de déviation pour assurer la continuité du cheminement.

Le sentier du Craux sera remplacé par un passage inférieur pour les piétons

La Broussaille

Le PN sera conservé et sécurisé par un portail fermé à clé. L'exploitation du MOB et l'exploitant agricole sont les seuls à posséder une clé d'accès.

Halte de Sonzier

Maintien du PN avec adaptation de la signalisation (Croix de St-André).

Certains commissaires s'étonnent de cette sécurité "moindre". Il est répondu que l'OFT fixe les règles de sécurité. On présuppose qu'à cet endroit la visibilité est assez bonne.

Chemin des Bignières

Maintien du PN avec adaptation de la signalisation. A noter que le MOB a raboté le talus afin d'améliorer la visibilité.

Sentier de Bornon 1

Suppression complète du PN sans alternative, car il n'y a pas de continuité du cheminement piétonnier.

Le sentier sera fermé physiquement en amont et en aval du PN.

A préciser que ce sentier ne fait pas partie des itinéraires des narcisses et que l'autre sentier de Bornon offre une meilleure desserte.

Sentier de Bornon 2

Maintien du PN avec la mise en place d'installations de sécurité

Champ Avan

Maintien du PN avec la mise en place d'installations de sécurité. A noter que les travaux ont déjà été exécutés dans le cadre du réaménagement de la Gare des Avants.

Ligne du MTGN

Tous les passages à niveau seront maintenus et sécurisés au moyen d'une signalisation type "Croix de St-André"

Ligne du BC

Tous les passages à niveau seront maintenus et sécurisés au moyen d'une signalisation type "Tram"

Répartition financière

il est précisé qu'une très grande partie des coûts sont évalués suite à une offre ferme.

Financement est conséquences financières

A la demande d'un commissaire, il est précisé que l'annuité de CHF 50'432 est calculée avec un emprunt à 100 %. (CHF 988'500).

## Conclusion

C'est par 9 oui, 0 non et 1 abstention que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 12/2014 de la Municipalité du 21 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 988'500. au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société des Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer financièrement aux travaux relatifs à l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société des Transports Montreux-Vevey-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux,

2. de lui allouer à cet effet, tenant compte de la prise en charge du MOB, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 988'500.- TTC au maximum, à comptabiliser au bilan dans le compte 9141.14xx "Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir " et incluant le montant dépensé dans le compte d'attente No 9139.046;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement;

4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3311 sur une période de 30 ans maximum;

5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport à cette affaire.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Piemontesi Jean-Baptiste (PLR)